

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 12/06/2019

Date de séance : 18/06/2019

Date d'affichage : 25/06/2019

Numéro d'ordre : 2019-06-049

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	46	52	6

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune d'Aubiet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ (n'a pas pris part au vote de l'objet n°1 à 9), Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Jacqueline LOUSSIGNAN, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis MARIÉS, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL (n'a pas pris part au vote de l'objet n°10 à 13), Georges de LORENZI, Patricia GRAUBY, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Pascal JOLLY, Eric BALDUCCI (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Josiane JAMBU (suppléante de Fabrice POURCET), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Sandrine DEDIEU, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : André PICCIN, Evelyne BURGAN DELMAS

Etaient absents excusés avec procuration :

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean-Claude DUFFAUT.

Véronique CASTEX a donné procuration à Sylvie LAFFORGUE.

Francis LAGUIDON a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Eric BALDUCCI.

Francis DUMONT a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Christophe MEAU.

Assistaient à la séance : Christian POMIES, Thierry le CARPENTIER.

Objet : Attribution d'une Aide à l'Immobilier d'Entreprise à la SCI PRUES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire, par délibération n°2018-12-102 en date du 18/12/2018, avait attribué une Aide à l'Immobilier d'Entreprise (A.I.E) à l'entreprise I2S d'un montant de 13 972€ matérialisée par la minoration du prix de vente, conformément aux dispositions de la délibération n°2018-07-52 en date du 05/07/2018.

Le projet immobilier de cette dernière étant porté par la SCI PRUES, il est demandé au conseil communautaire la possibilité de modifier le bénéficiaire de l'aide dont le projet et l'activité demeurent inchangés : construction d'un bâtiment pour exercer leur activité : isolation et aménagement intérieur d'atelier agroalimentaire.

Il est ajouté dans la convention la clause suivante : L'A.I.E sera reversée à I2S.

Vu l'appui financier de la Région au côté de la 3CAG, le plan de financement s'équilibre comme suit :

Coût du projet hors taxe	465 742€
Aide éligible 30%	139 723€
Aide de la 3CAG	
- Minoration du prix de vente du terrain :	13 972€
- Aide directe :	
Aide de la Région Occitanie	125 751€

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur cette proposition d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE) telle que présentée.

- o Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne,
- o Vu le décret n°2014-758 relatif aux zones d'Aide à Finalité Régionale et le décret 2017-648,
- o Vu les statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone en vigueur,
- o Vu le Permis d'Aménager n° 032 147 11 A 5001 relatif à la zone d'activité Lafourcade Nord,
- o Vu que le projet présenté par l'entreprise correspond aux activités économiques admises sur la zone d'Activité Lafourcade Nord,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et des procurations :

- VALIDE l'attribution d'une AIE de 13 972 € à la SCI PRUES constituée par une aide indirecte qui sera reversée à l'entreprise I2S,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour conventionner avec l'entreprise pour encadrer les modalités d'octroi de l'aide et notamment veiller aux respects des conditions réglementaires édictées par le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment l'article 107, (ci-joint la convention entre la SCI PRUES et la 3CAG).
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour conventionner avec la Région OCCITANIE pour atteindre l'aide maximum légale (ci-joint la convention entre la Région et la 3CAG),
- ANNULE la délibération n°2018-12-102 en date du 18/12/2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
BUFFAUT Pierre

